



## MAIRIE DE MONTROZIER

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-deux juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTROZIER, dûment convoqué le seize juillet deux mille vingt-et-un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animation de Gages, sous la présidence de Monsieur Laurent GAFFARD, Maire.

#### Présents :

Mme Séverine RAFFY, M. Marc SOLINHAC, Mme Fatima DANSETTE, M. Manuel BELLO, M. Yves CASTELLA, Mme Caroline AOUAT, Mme Valérie SICRE, Mme Stéphanie CASTANIE, Madame Marina LACAZE, Madame Myriam CABROL, M. Benoît RASCALOU.

#### Pouvoirs de vote :

Monsieur Bernard ARETTE donne pouvoir à Monsieur Laurent GAFFARD  
Monsieur Eric PUNTEL donne pouvoir de vote à Monsieur Laurent GAFFARD  
Madame Marie-Christine MAUREL donne pouvoir de vote à Madame Fatima DANSETTE  
Monsieur Florent VERNHET donne pouvoir de vote à Madame Séverine RAFFY  
Madame Chantal APESTEGUY donne pouvoir de vote à Madame Séverine RAFFY  
Monsieur Sébastien BOUDOU donne pouvoir de vote à Madame Valérie SICRE  
Monsieur Stéphane CHAPTAL donne pouvoir de vote à Monsieur Benoît RASCALOU

Secrétaire de séance : Madame Caroline AOUAT

#### **1- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2021.**

Après présentation, le document a été adopté par l'ensemble des élus à l'unanimité.

#### **2- Compte-rendu de délégations**

Monsieur le Maire a fait part de la décision prise concernant l'achat d'une tondeuse aux Ets LAYRAC pour un montant de 1 519,34 € HT.

#### **3- Point sur l'état d'avancement du projet de requalification et d'extension de la cantine**

L'esquisse relative au projet de requalification et d'extension de la cantine a été présentée aux élus et commentée par Monsieur le Maire.

Suite aux décisions prises en janvier dernier, les études préparatoires aux travaux de requalification/extension ont été relancées. Un programme de travaux a été élaboré et transmis à l'équipe de maîtrise d'œuvre qui a été retenue suite la consultation : SICA Habitat Rural, IB2M, BET Palot Escande. C'est sur cette base qu'a été élaborée l'esquisse présentée aux élus ce jour. Elle développe une surface d'environ 368 m<sup>2</sup> avec 226 m<sup>2</sup> de surface d'accueil et de restauration, 118 m<sup>2</sup> de locaux techniques, 24 m<sup>2</sup> de locaux sociaux, 31 m<sup>2</sup> de circulation, chaufferie. Le projet élaboré respecte rigoureusement le cadre réglementaire, améliore la fonctionnalité des espaces et les conditions d'accueil des usagers. Il s'agira de créer une surface nouvelle de 161 m<sup>2</sup>, et de requalifier de manière plus ou moins importante 272 m<sup>2</sup> pour une enveloppe financière estimée à 651 300 € HT. L'esquisse sera présentée à la population en septembre.

#### **4- Délibération pour valider les tarifs périscolaires cantine et garderie applicables à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.**

Le conseil municipal a validé les tarifs cantine et garderie applicables à compter de septembre 2021.

Concernant la garderie, le tarif est fixé à 0,25 € le quart d'heure ; un tarif majoré à 0.35 € sera appliqué en l'absence de réservation.

Concernant la cantine, les tarifs ont été fixés de la façon suivante :

- Repas enfant : 3.55 €
- Repas pour le 3<sup>ème</sup> enfant et +, scolarisés à Gages : 2.25 €
- Repas exceptionnel : 5.00 €
- Repas adulte : 7.00 €
- Dépôt et prise en charge du repas fourni par les parents dans le cadre d'un PAI : 1.00 €

Voté par 3 voix contre et 16 voix pour.

#### **5- Délibération pour autoriser la modification des règlements cantine et garderie applicables à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.**

Le conseil municipal a validé les projets de règlement cantine et garderie. Le règlement cantine intègre la modification du jour de réservation des repas repoussé au vendredi midi à la place du mardi midi ainsi que les nouveaux tarifs des repas en intégrant un tarif supplémentaire pour la gestion des repas apportés par les familles dans le cadre d'un PAI.

Celui de la garderie intègre la modification des tarifs ainsi que l'obligation de réserver le service avant le vendredi midi de la semaine précédente. Un tarif majoré est proposé pour inciter les familles à réserver dans les temps. Vote à l'unanimité.

#### **6- Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à donner la permission de fouilles archéologiques à Roquemissou**

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la permission de fouilles archéologiques pour Roquemissou. Vote à l'unanimité.

#### **7- Délibération pour créer un poste d'adjoint du patrimoine territorial à temps non complet**

Le Conseil Municipal a validé la création d'un poste d'adjoint du patrimoine territorial à temps non complet (17h50) à compter du 09 septembre 2021 pour la médiathèque. Vote à l'unanimité.

#### **8- Informations et questions diverses**

- Suite à la demande d'une conseillère municipale qui souhaite savoir s'il y a sur la commune des projets de panneaux solaires ou d'éoliennes et si oui lesquels, Monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucun projet en cours ou à venir porté par la collectivité.

- Suite à la demande d'un conseiller municipal de faire un point sur l'entretien des haies des chemins de la commune et sur les dégâts sur les routes et chemins communaux, suite aux derniers orages violents du mois de juillet, Monsieur le Maire fait un point sur les travaux d'entretien des chemins, confirme la stabilité des budgets consacrés à ce domaine et il précise effectivement que les services techniques sont intervenus suite aux gros orages exceptionnels ; il évoque la réflexion engagée sur la réalisation d'une étude d'envergure portant sur les réseaux pluviaux.